



Le Tambourin

N°5 - Janvier 2022



Tél.: 01 34 42 72 04



mairie@livilliers.fr



www.livilliers.fr

Chères Livilloises, chers Livillois,

Depuis deux ans nous traversons une crise sanitaire extrêmement difficile tant sur le plan physique que sur le plan moral.

Depuis les dernières élections municipales il nous a été impossible de nous réunir pour partager un moment de convivialité avec vous et vous remercier pour la confiance que vous nous avez à nouveau accordée pour ce nouveau mandat.

Nous espérons que cette année 2022 sera plus sereine et nous permettra de nous retrouver et de réaliser les projets à venir.

BILAN 2021

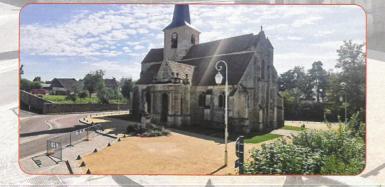
TRAVAUX DE SECURISATION DU VILLAGE

- · Aménagement du carrefour des rues du Moulin, de Romesnil et de la Chaise.
- · STOP rue de Paris (proximité de l'église).
- · STOP rue de la Comblaise.
- · Séparateur central en pavés rue de la Chaise aux abords de l'église.
- · Ecluse rue du Vaunay.
- · Vitesse à 30km/h sur tout le village.
- Réfection du stabilisé du Parvis de l'église et peinture des plots.
- Réfection de voierie y compris bordures et caniveaux rue de Paris aux abords de l'avenue St Fiacre.









TRAVAUX À VENIR

- · Eclairage intérieur de l'église (Etude en cours avec un nouvel architecte).
- · Enfouissement des lignes rue du Vaunay et Sente de l'Ecole
- · Aménagement du cimetière et nouvelle règlementation.
- · Aménagement de la salle polyvalente (changement des portes, aménagement de la cuisine, isolation....)

RAPPEL DES RÈGLES DE CIVILITÉ

- Respect de l'environnement: nous vous rappelons que les bouteilles, papiers, masques... ne doivent pas se retrouver dans les rues ou dans la nature!
- Stationnement: nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, les véhicules doivent être rentrés dans les propriétés et non laissés dans les rues ou sur les trottoirs.
- · Les encombrants et gros cartons sont à déposer en déchèterie.
- · Les sacs d'ordures ménagères sont à déposer dans les bacs noirs spécifiques
- Déjections canines: Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Pensez à notre employé communal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Ce recensement sera effectué à compter du 20 janvier et jusqu'au 19 février 2022 par notre secrétaire de Mairie (Mme Brigitte Ouvrier). La procédure à suivre vous sera transmise par courrier.

INFORMATIONS ÉLECTORALES

2022 est une année électorale. Les présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022, Les législatives les 12 et 19 juin 2022. Pour voter il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour effectuer les démarches nécessaires à cette inscription.

NOUVEAUTE URBANISME : GNAU - GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Grâce au GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme), déposez en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme :

- · Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa)
- · Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb)
- · Déclaration Préalable (DP)
- · Permis de Construire (PC)
- · Permis d'Aménager (PA)
- · Permis de Démolir (PD)

Les avantages :

- · Dépôt du dossier à tout moment
- · Plus de papier et échanges simplifiés
- · Suivi de la demande en temps réel
- · Sécurité des demandes déposées

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site de la communauté de communes Sausseron-Impressionnistes.

Le GNAU se trouve à l'adresse suivante : www.gnau31.operis.fr/ccsi/gnau.

Il est à noter qu'il est toujours possible de déposer vos demandes directement en mairie!

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les deux dates de ramassage des encombrants pour l'année 2022 sont les suivantes :

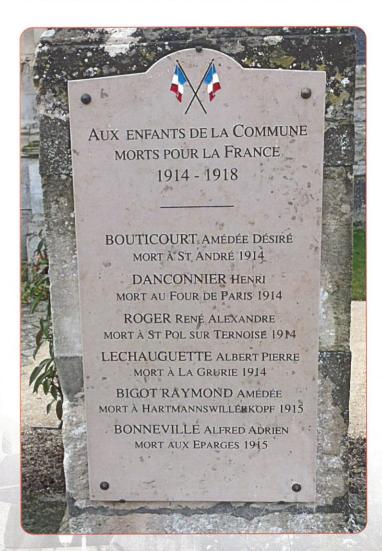
- · Lundi 21 mars 2022
- Vendredi 23 septembre 2022

RECENSEMENT DES JEUNES

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser en mairie pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation vous permettra notamment de vous inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). Munissez-vous de votre carte d'identité ou passeport et le livret de famille.

MONUMENT AUX MORTS

Grâce à un généreux donateur et à l'aide de Messieurs DANCONNIER René et François, la plaque du Monument aux Morts a été remplacée à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2021. Nous les remercions chaleureusement.



Mairie de Livilliers

Vous pouvez retrouver toutes ce informations sur le site de la commune

> Mairie de Livilliers 10 rue de la Chaise 95300 Livilliers